



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Motion "Soutien à la mobilisation des universités françaises et appel à des mesures urgentes pour la situation financière des établissements d'enseignement supérieur et de recherche".

Conseil d'administration du 17 décembre 2024

Délibération 2024/12/CA-049

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- ADOPTE la motion "Soutien à la mobilisation des universités françaises et appel à des mesures urgentes pour la situation financière des établissements d'enseignement supérieur et de recherche", jointe à la présente délibération.

Toulouse le 17 décembre 2024,

La Présidente de l'université Toulouse III - Paul Sabatier,

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

..... 20 décembre 2024

Odile RAUZY



Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 34

Nombre de voix favorables : 34
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Motion à voter par le Conseil d'Administration de l'Université Toulouse 3 – Paul Sabatier

Objet : Soutien à la mobilisation des universités françaises et appel à des mesures urgentes pour la situation financière des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Le Conseil d'Administration de l'Université Toulouse 3 – Paul Sabatier, réuni en séance le [Date], prend acte de la situation financière particulièrement préoccupante des universités.

Depuis le 21 novembre 2024, une mobilisation a été lancée par France Universités, aboutissant à une rencontre en urgence avec le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Lors de cet entretien, les présidents des universités ont exprimé leur colère et incompréhension face à un projet de loi de finances 2025 particulièrement contraignant, plongeant les universités dans une situation financière alarmante.

Les universités, ayant déjà fait face à des efforts considérables dans le cadre de la situation économique du pays, subissant des surcoûts massifs liés aux mesures salariales et à l'augmentation des prix de l'énergie, se voient aujourd'hui confrontées à une nouvelle charge, sans compensation financière adéquate : l'augmentation des dépenses salariales et la hausse de leur contribution au compte d'affectation spéciale des pensions de retraite.

Le ministère, dans sa seule réponse à cette crise, a renvoyé les établissements à leur trésorerie cumulée, une trésorerie qui, loin d'être disponible pour couvrir les dépenses courantes telles que les salaires, les factures d'énergie ou les pensions, est déjà affectée à des opérations ciblées et contractuelles. Cette situation rend la réorientation des fonds impossible et met en péril le fonctionnement quotidien des universités.

Face à l'absence de réponses concrètes et face à l'urgence de la situation, les universités, à l'issue de l'assemblée générale de France Universités du 26 novembre 2024, ont décidé de déclarer le 3 décembre 2024 comme une journée de mobilisation nationale, afin d'alerter sur les conséquences dramatiques de cette crise pour l'enseignement supérieur et pour l'avenir des étudiants, des personnels administratifs et techniques, des enseignants-chercheurs et enseignants. Le 3 décembre 2024 a été une journée de mobilisation sous le thème « Universités en danger », marquant une étape décisive dans la prise de conscience collective de la gravité de la situation des universités.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de l'Université Toulouse 3 – Paul Sabatier :

1. **Exprime son soutien total à la mobilisation des universités françaises** et aux actions menées par France Universités pour alerter sur la situation critique du financement des établissements d'enseignement supérieur.
2. **Demande aux pouvoirs publics** de revoir de toute urgence le projet de loi de finances 2025 et d'assurer une compensation pleine et entière des dépenses supplémentaires imposées aux universités, notamment en matière salariale et de charges sociales.
3. **Affirme son engagement** à préserver la qualité de l'enseignement et de la recherche, ainsi que des services offerts aux étudiants, en s'opposant à toute mesure de réduction drastique des activités universitaires, telles que la réduction des capacités d'accueil, la fermeture de formations ou de campus, ou encore la suppression de postes.

4. **Invite l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire** à poursuivre cette mobilisation pour défendre l'avenir des universités, des étudiants et des jeunes chercheurs, garants de l'avenir de notre société.

Fait à Toulouse, le [date].